

Evaluation de l'université d'automne

Un bilan est demandé aux CEPJ et CTPS présents autour de 3 étapes relativement courtes.

Recensement des réponses

3 éléments que j'ai appris ou que je vais faire

	<p>Histoire des CEPJ (avec certaines bribes connues et d'autres moins) depuis 1947, notamment l'histoire des spécialités</p> <p>Terminer (ou réaliser en 2022) mon CO.</p> <p>Un CO qui sera enrichi par les observations entendues, les astuces évoquées et articulé à un bilan</p> <p>Echanges très nourrissants sur les déclinaisons de CO et de travail collectif dans le service qui vont me permettre de le compléter</p> <p>Prise de connaissance des textes réglementaires, et nécessité de signer mon CO</p> <p>Me mettre d'accord avec mes collègues sur la forme du CO en intégrant les fonctions de CEPJ</p> <p>Travail collectif sur les CO de ma DRAJES ou SDJES</p> <p>M'appuyer sur la démarche intersyndicale au plan local pour travailler le CO</p> <p>Partage avec mes collègues d'horizon et d'âge très différents : demande de RdV au DRAJES prochainement.</p> <p>Savoir dire NON à ma direction désormais en fonction des situations ou faire des propositions à ma hiérarchie</p> <p>Echanges à engager avec mes collègues à mon retour dans le service sur nos CO</p> <p>Contribuer à l'assise des spécialités, mettre en œuvre ma spécialité dans le service</p> <p>Meilleure compréhension des enjeux liés aux spécialités</p> <p>Expérience pratique en lien avec les spécialités ressources pour nourrir des plans d'actions dans les territoires en lien avec les spécialités</p> <p>Me réapproprier mon métier en lien avec la perspective historique</p> <p>S'appuyer sur la dynamique collective intersyndicale dans l'argumentaire auprès des collègues et de la hiérarchie</p> <p>Echanges à engager avec mes collègues à mon retour dans le service sur nos spécialités respectives.</p> <p>Diffuser nos travaux sur les spécialités aux collègues</p> <p>Je me suis fait des contacts utiles avec des collègues travaillant sur d'autres territoires</p> <p>Mettre en place une formation à l'EEDD avec les CEPJ volontaire</p> <p>L'intersyndicale est possible et très riche, des OS très respectueuses des unes et des autres</p>
--	--

2 choses à modifier

	<p>Modalité des restitutions des ateliers à améliorer !</p> <p>Les interventions avant les ateliers étaient un peu longues (temps de présentation avant atelier)</p> <p>Minorer les temps descendants, la forme des réunions plénières est peu confortable : plutôt que des restitutions par groupe qui sont redondant, élaboration d'un document</p> <p>Proposer des débats mouvants pour les temps d'échanges</p> <p>Plus de temps de débat en petits groupes</p> <p>Le temps sur les spécialités mal positionné dans le planning (quasiment en soirée) à repositionner pour plus d'énergie de la part des CEPJ</p> <p>Travailler sur les définitions de certains termes : autonomie ; évaluation ; politiques publiques</p> <p>Plus de clarté sur les spécialités (!)</p> <p>Un lieu de regroupement plus central que QUIBERON malgré la beauté du site</p> <p>Manque de temps assez frustrant pour travailler sur et dans les spécialités.</p>
--	---

	<p>3 jours denses</p> <p>Beaucoup d'éléments implicites sur l'histoire des CEPJ</p> <p>Une soirée d'échanges informels entre collègues, une soirée festive entre collègues aurait été souhaitable même si la présentation était de grande qualité</p> <p>Présentation du livre de l'association Arts Métiss', <i>Paroles ouvrières, des usines à la campagne</i> (histoire du mouvement ouvrier en Vendée,) pour partager son travail et ses méthodes d'investigation</p> <p>Importance de problématiser le cadre des contrats d'objectifs</p> <p>Mieux travailler la complémentarité avec les spécialités</p> <p>Difficulté de compréhension de certains débats en fonction de l'expérience (très courte expérience pour la personne qui l'énonce)</p>
--	---

1 demande, 1 perspective que vous identifiez

	<p>Besoin de travailler les points de tension, de contradictions inhérentes à nos missions, fonction et à notre histoire</p> <p>Garantir le maintien du lien avec les CEPJ (Reproduire ce type de rencontre annuellement). <i>Proposer un réseau national de CEPJ (!)</i></p> <p>Travaux préparatoires par spécialité avant le regroupement à QUIBERON</p> <p>Renforcer les <i>liens avec les spécialités JEP et celles des PTP sports (!)</i></p> <p>Renouveler ce type de regroupement pour approfondir ce qui a été abordé</p> <p>Mettre en place des ateliers d'écriture de CO ou proposer un webinaire</p> <p>Travailler la question des rapports de forces dans les services, repenser des stratégies autour du CO</p> <p>Plus de soutien collectif aux initiatives locales qui défendent les spécialités (PNF, recherche action, etc.)</p> <p>Proposer ce regroupement dans la FIS et l'ONM</p> <p>Proposer ce type de regroupement à mes collègues de la région dont je dépends</p> <p>Trop tôt pour répondre à cette question. Je prendrai le temps de faire une réponse d'ici qqqs semaines</p> <p>La dispersion syndicale n'est pas très profitable, je souhaite un prolongement à cette rencontre</p> <p>Se réunir entre collègues « convaincus » puis élargir le réseau</p> <p>Il faut sanctuariser cette université des CEPJ, l'ouvrir aux Non-syndiqués, à d'autres agents comme les DAAC (?)</p> <p>Remerciement à l'équipe organisatrice</p>
--	--

Il est également précisé que les organisations syndicales et les CEPJ/CTPS présents devraient conduire des chantiers sur les sujets suivants :

- La question de nos pratiques professionnelles au quotidien sous la forme d'atelier d'échange et de mutualisation ;
- La notion de transversalité de nos missions
- Le cadre institutionnel dans lequel nous exerçons nos missions ;
- Notre plus-value dans la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec l'éducation populaire et la jeunesse dépassant la seule gestion de dispositifs.

La clôture de l'Université en Plénière

L'intérêt d'un regroupement de ce type, unique dans sa forme, presque 10% du corps rassemblé, porté par 3 organisations syndicales est d'identifier de nouvelles questions et de tracer des perspectives : quelle formation professionnelle statutaire ? Quelle formation continue ? Changer de spécialité, en acquérir une... pourquoi ? Comment ?

La nécessité d'une carte des emplois par spécialités s'impose. Quelles équipes technique et pédagogique en déduire et quelles collaborations à penser et garantir à l'échelle des territoires ? Comment placer Les CREPS en tant qu'outils et lieux de ressources ouverts aux spécialités, aux croisements disciplinaires sport et JEP dans les politiques publiques éducatives. Comment « obliger » la DJEPVA à réinvestir les CREPS ?

Les participants ont débattu et adopté la déclaration suivante :

Pour la première fois dans l'histoire collective des personnels techniques et pédagogiques d'éducation populaire et de jeunesse de Jeunesse et Sports, une Université d'automne commune à trois organisations syndicales représentatives parmi ces personnels (90% de la profession) s'est tenue sur trois jours. Elle a réuni un échantillon de 10% des CEPJ et CTPS JEP, venus de la quasi-totalité des régions et académies métropolitaines.

Elle a permis d'avoir des échanges libres et diversifiés auprès des collègues de toutes générations : recrutements effectués de 1981 à 2021.

3 points majeurs ont fait débat et consensus :

Le retour de l'éducation populaire et de la jeunesse au MENJS est contrarié par une conception racornie à des dispositifs et contraintes (SNU, contrôles inadaptés des ACM...) de la politique ministérielle. Cette dernière ignore volontairement les statuts des PTP JEP et de leurs missions permanentes :

« Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

1° Exercent, dans leur champ de compétence éducative, tel qu'il est défini par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, des missions techniques et pédagogiques ;

2° Contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques ;

3° Assurent des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle ;

4° Participant, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation.

Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon les spécialités dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse. »

(Article 3 du décret n°85-721 du 10 juillet 1985 modifié par le décret n°2019-788 du 26 juillet 2019, articles 2 et 3.)

Ce n'est pas le transfert au MENJS qui a dégradé les conditions de travail et d'emploi largement détériorées déjà au sein des ministères sociaux. Cette dégradation est consécutive à une perte de sens qui instrumentalise des corps de conception éducative assimilés à ceux des professeurs certifiés et agrégés.

Les contrats d'objectifs des CEPJ et PTP JEP doivent bénéficier d'un cadrage national concerté et harmonisé sur l'ensemble du territoire national via un formulaire clair et lisible identifiant les enjeux éducatifs de territoires complémentaires à Ecole au service d'une éducation tout au long de la vie où l'Etat doit prendre sa place aux côtés des autres politiques publiques.

La nomenclature des spécialités, commune aux CEPJ et CTPS JEP, doit être assise sur des textes de référence précisant le cadre de l'action publique éducative tout au long de la vie en matière de :

- Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ;
- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique ;
- Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique ;
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ;
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives ;
- Sciences et techniques de la communication et pratiques numérique.

L'Université d'automne appelle les organisations syndicales représentatives des personnels à concevoir une action commune sur ces bases et à s'adresser en ce sens au gouvernement.

L'Université d'automne estime nécessaire d'avoir une expression commune la plus large possible sur ces mêmes bases auprès des candidates et candidats à l'élection présidentielle du printemps 2022.

L'Université d'automne considère que l'organisation commune d'un Webinaire destiné à la profession dans les semaines à venir devrait permettre un élargissement des soutiens auprès de l'ensemble des collègues.

Annexe : glossaire

AJEP	Assistant, assistante jeunesse éducation populaire
BOP	Budget opérationnel de programme
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CEPJ	Conseiller, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse
CNAM	Centre National des Arts et Métiers
CRAJEP	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CTPS	Conseiller, conseillère technique et pédagogique supérieur
CTP	Conseiller, conseillère technique et pédagogique
DASEN	Directeur, directrice académique des services de l'Education Nationale
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
DREAL	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
DRH	Direction des ressources humaines
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
FPC	Formation professionnelle continue
INEP	Institut national de l'éducation populaire
MAP	Modernisation de l'action publique
OTE	Organisation territoriale de l'Etat
REATE	Réforme de l'administration territoriale de l'Etat
RGPP	Révision générale des politiques publiques

Remerciements

**Pascale Pautrat et Marijo Coulon
pour la soirée lecture**

**Pierre Mourot et toute l'équipe de l'ENVS
pour l'accueil et l'organisation à l'ENVS**

**Tous droits réservés
Intersyndicale
EPA-FSU/SEP-UNSA/SNPJS-CGT**

mars 2023 - dépôt légal en cours



